

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Julie Grisé](#)

<https://www.cadre21.org/membres/73c2d7a98fa6d12a67c64235>

Date d'obtention : 2021-04-14 17:40:50

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Se référer à la trousse et Utiliser l'aide mémoire

Identifier si la situation est en lien avec l'école (impact sur un élève)

Rencontrer à l'auteur du signalement et à la victime pour évaluer la situation

Remplir la grille d'évaluation: vérifier les informations , prendre soin de la victime (son intégrité)

Décider si c'est de la malveillance (cesser les démarches auprès de l'instigateur, le rencontrer

l'instigateur seulement pour saisir les appareils et appeler le policier PIMS ou si c'est de l'impulsivité:

suivre les étapes d'un acte impulsif dans la trousse pour rencontrer les jeunes concernés: instigateur et victime. Appeler le policier PIMS.

Si aucune infraction criminelle, traiter la situation selon le code de vie de l'école et prenant soin de la victime.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Toujours se référer à la trousse Sexto.

Même si les jeunes sont consentants, c'est de la pornographie juvénile. Nous devons intervenir et appliquer la trousse Sexto.

Le travail de collaboration avec la police est crucial. il faut gérer rapidement la situation auprès de nos jeunes et les policiers feront leur travail.

Il faut référer au policier les situations lorsque la demande ne provient pas d'un élève de notre école, même si c'est un parent d'un élève.

Référer rapidement au policier sans questionner l'instigateur si c'est un acte malveillant. On le rencontre pour confisque son appareil pour éviter la propagation des images.

Toujours protéger la vie privée du jeune lors de nos interventions et son intégrité physique et psychologique.

Ne pas parler aux journalistes. Les référer à notre service des communications.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Déterminer si c'est de la malveillance ou de l'impulsivité.

Si c'est un cas de malveillance, il ne faut surtout pas invalider le processus judiciaire en questionnant nous mêmes l'instigateur à la place du policier. Il faut suivre le protocole.

Confisquer le cellulaire est une intervention délicate avec les réactions émotives de ceux-ci.